

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements numéros 2170, 2171 et 2172



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2171 Autorisant la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux de fondation de rue et de drainage sur la rue Lemire, ainsi que l'acquisition de terrain, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 24 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements suivants :

No 2170 Autorisant la réalisation des plans et devis incluant la surveillance pour des travaux d'infrastructures municipales pour le bouclage du réseau d'eau avec les conduites existantes sur la rue J.-A.-Bombardier, le boulevard du Curé-Labelle et la rue Louis-Joseph-Papineau, ainsi que la construction d'une piste cyclable, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

No 2172 Modifiant le règlement numéro 1756 *Autorisant la préparation des plans et devis pour des travaux de construction de conduites d'eau sur la rue Henri-Piché et traversant la route Sir-Wilfrid-Laurier, de construction d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Henri-Piché et le chemin Saint-Simon, de construction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Henri-Piché, le chemin Saint-Simon et en bordure de la route Sir-Wilfrid-Laurier, de fondation de rue sur la rue Henri-Piché, de réparation de chaussée sur les rues Henri-Joly et Campeau et sur le chemin Saint-Simon ainsi que des travaux de bordures de béton, de trottoir et d'éclairage sur la rue Henri-Piché, ainsi que tous autres travaux connexes, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant la réalisation desdits travaux et une dépense et un emprunt à ces fins, tel que modifié par le règlement numéro 1927, afin de remplacer le bassin de taxation.*

Avis est aussi donné que les règlements suivants ont reçu les approbations légales requises :

Règlement numéro 2170 :
par les personnes habiles à voter, le 15 mai 2017;
par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 11 juillet 2017;

Règlement numéro 2171 :
par les personnes habiles à voter, le 1^{er} mai 2017;
par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 6 juillet 2017 ;

Règlement numéro 2172 :
par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 6 juillet 2017.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue St-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 juillet 2017

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate